

CLUB FRANÇAIS DU SAINT BERNARD et DU DOGUE DU TIBET

(Agrée par le Ministère de l'Agriculture - affilié à la Société Centrale Canine)

Siège social : 98 rue Emile Zola - 69210 L'ARBRESLE

BiOMill
SUPER PREMIUM PET FOOD

REGIONALE D'ELEVAGE Saint Bernard - Dogue du Tibet

81540 SOREZE

Parc de l'Abbaye Ecole de Sorèze

DIMANCHE 7 AVRIL 2013

Juges St Bernard et Dogue du Tibet

Mmes Lafay - Mme Bardet

M. Tessier - M Basset

Début Jugement à 10.30

Ring d' Honneur à 15.30

TAN : Début impératif à 9 h 00

Programme :

apéritif
offert par le club

Restauration rapide
et buvette sur le lieu
de l'exposition



Itinéraire

• Venant de NARBONNE - CARCASSONNE par autoroute prendre la sortie de CASTELNAUDARY puis la D624 REVEL SOREZE

• Venant de BORDEAUX direction MONTPELLIER prendre la sortie 18 de la rocade direction REVEL (TOULOUSE)

N'oubliez pas de vous munir :

- ◆ du certificat de vaccination anti-rabique
- ◆ du Certificat de naissance ou pedigree pour la confirmation ou le TAN
- ◆ du reçu d'engagement
- ◆ de la carte de tatouage

Aucune cage n'est envisagée, mais le cadre de la manifestation permet de garder les voitures assez proches, et la place ne manque pas pour promener les chiens autour.

Afin de faciliter votre hébergement, voici une liste d'hôtels acceptant les chiens, proches de l'exposition :

Hôtel de l'ABBAYE de SOREZE

Prix des chambres 76 € et 84 €

☎ 05 63 74 44 80

supplément chien : 10 €

l'hôtel se trouve

à 50 mètres de l'expo

Hôtel MAZIES

Prix des chambres 63€

☎ 05 61 24 04 38

l'hôtel se trouve entre REVEL
et SOREZE à 5 km environ

CAMPING

avec chalet si besoin

LES VIGARIES

☎ 05 63 50 20 19

Le camping se trouve à 500 mètres
environ de l'expo

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement resteront acquis au Club, afin de régler les frais engagés pour la préparation de l'exposition.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du montant de l'inscription. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
 - b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition exception faite de la classe de Lot d'Élevage ;
- Le montant de l'engagement restera acquis au club si un chien inscrit ne se présente pas à l'exposition ou un chien refusé à l'entrée par le vétérinaire qui contrôle, dont la décision est sans appel (voir paragraphe «service vétérinaire»).

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
 - b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
 - c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
 - d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
 - e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
 - f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution qui restera acquise au CFSBDT si après examen elles sont reconnues sans fondement.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race.

Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 50 chiens environ.

Se munir du certificat antirabique.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 18 MARS 2013

DEMANDE D'ENGAGEMENT RÉGIONALE D'ÉLEVAGE SAINT BERNARD - DOGUE DU TIBET

une feuille par chien (photocopies acceptées) à adresser à :
CEDIA - Régionale CFSBDT Sorèze - 31230 COUEILLES
accompagnée obligatoirement de votre règlement par chèque à l'ordre de **C.F.S.B.D.T.**,
ainsi que la photocopie du certificat de vaccination antirabique
Renseignements : Pierre BERLE - 05 63 64 07 79

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

RACE : _____

Sexe : ☐ Mâle ☐ Femelle ☐ Poil long ☐ Poil court (pour les Saint-Bernard)

Nom du Chien : _____

LOF : _____ Tatouage : _____ Né le : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Classe d'engagement : Ouverte ☐ Champion ☐ Jeune 9/18 mois ☐ Intermédiaire 15/24 mois ☐
Débutant 9/12 mois ☐ Puppy 6/9 mois ☐ Chiot 3/6 mois ☐ Vétérane ☐
TAN ☐ Confirmation ☐ Confirmation à titre initial ☐

Lot d'Élevage ☐ (préciser l'affixe : _____) Reproducteur ☐

Le qualificatif Excellent permettra, ainsi que l'obtention du TAN, de faire entrer ou de faire progresser votre chien dans la grille de sélection.
les qualificatifs EXC ou EXC + permettra de faire progresser votre chien pour le titre de champion club.

Les chiens sans origine connue doivent être engagés en classe ouverte et TAN obligatoire.

**Les engagements en classe vétérane sont gratuits.
Les engagements ne sont possibles que par courrier.**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chiot ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____
Signature du propriétaire

		Adhérents	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	38 €	33 €	
2 ^e chien	23 €	18 €	
Pour chacun des suivants	15 €	12 €	
Baby, Puppy, Débutant	15 €	12 €	
Repas dimanche midi	18 €	16 €	
TAN	15 €	12 €	
Total des engagements			

Aucun engagement ne sera remboursé

Engagements internet : www.cedia.fr

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 18 MARS

Lots d'élevage et de reproducteurs gratuits.
Confirmation gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.
Pour les chiens venant simplement pour la confirmation : 35 €
30 € pour les adhérents du club.